



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG



Motion

Interpellation au sujet de la sécurité routière

Date : 19 mai 2021

Dépôt : Carlo BACK

La Chambre des Député-e-s

- considérant que les piétons et les cyclistes sont les usagers de la route les plus vulnérables ;
- considérant que les déplacements à pied et à vélo sont encouragés tant du point de vue de la mobilité que du point de vue de la santé et que notamment l'usage du vélo connaît un essor sans précédent au Grand-Duché ;
- considérant que la tendance des accidents de la route tels que présentée par le Ministre de la Mobilité et des Travaux publics le 11 mai 2021 est globalement positive sur le moyen terme, mais que seul le nombre d'accidents impliquant des cyclistes augmente de façon significative ;
- considérant que la sécurité routière des usagers vulnérables implique d'une part un respect mutuel de tous les usagers de la voie publique et d'autre part des infrastructures adaptées, avec en particulier une séparation des cyclistes non seulement du trafic motorisé où la vitesse de celui-ci est élevée, mais aussi du trafic piéton où celui-ci est significatif ;
- considérant que le gouvernement prévoit la mise en œuvre de quelque 600 kilomètres d'itinéraires cyclables nationaux supplémentaires et qu'il subsidie les raccords des réseaux cyclables communaux au réseau cyclable national ;
- considérant que le gouvernement publiera dans les mois à venir de nouvelles lignes directrices pour l'apaisement du trafic, non seulement sur la voirie communale, mais aussi sur la voirie étatique,

invite le Gouvernement :

- à accélérer et à généraliser, dans la mesure du possible, toutes les initiatives pouvant améliorer la sécurité routière des piétons et des cyclistes


C. BACK


C. KENNEDY


M. Hahn

23, rue du Marché-aux-Herbes | -1728 Luxembourg
Tél. : (+352) 466 966 - 1 | Fax : (+352) 22 02 30
www.chd.lu


S. P. P. P.